



Procès-Verbal

de la séance du Conseil Municipal

Mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 19 juin 2025 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances. La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		Mme Michèle COQUELLE		
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE - DEBAERE		Mme Annie CHANTRIE		
M. Pascal LUCAS		M. Benjamin CAILLIERET		
Mme Basma HAMMAMI-BELAID		Mme Sylvie ZAIDI		
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LÉVÈQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Mme Béatrice DUJARDIN		
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE		M. Steven MARROUKI		
M. Michel DEBAETS	X			
Mme Palma BONTE		Mme Myriam DE SMEDT		
M. Sofiane MAAZI	X			
Mme Isabelle DESTREBECQ	X			
M. Christophe RICCI		Mme Océane LÉVÈQUE		
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY		Mme Marjorie DELRUE		
Mme Sophie FELIX		Mme Martine LEBLANC		
M. Messaoud CHAYANI		M. Azedine TALEB-AHMED		
M. J. François SOYEZ	X			
Mme Marjory FARACI	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
M. Andy CREDIS	X			

Je vous souhaite la bienvenue à tous et passe la parole à Monsieur le Directeur Général des Services pour procéder à l'appel.

Appel

Nous devons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose au bénéfice de l'âge, Madame Océane LÉVÈQUE.

Pas d'objections ?

Madame Océane LÉVÈQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 20 mars 2025 qui vous a été communiqué. Y a-t-il des remarques ? Il est donc approuvé à l'unanimité.

Je voudrais, au début de cette séance, avoir deux pensées.

Une première est de compassion, de tristesse et d'affection puisque le 22 juin 2025, la maman de notre collègue Guy Noël LEMAY a rejoint un autre monde. Je voulais donc dire à nouveau à Guy Noël, en notre nom à tous, chaque membre du Conseil Municipal, notre affection et notre soutien, dans ce qui est toujours une épreuve quand une maman s'en va. Quel que soit l'âge, ça reste et c'est une douleur profonde. Voilà, croyez à notre amitié, à notre soutien, Mon Cher Collègue.

Ce sont les curiosités de la vie, elle est parfois effectivement particulière, puisque l'une s'en va mais un autre arrive. Dans ces nouvelles de début de séance, je voudrais adresser nos plus chaleureuses félicitations à notre collègue Tarik MEKKI et surtout à son épouse Ourida puisque le petit Isaac MEKKI, au terme d'un parcours qui a duré le délai requis, a pointé, comme il me l'a écrit, le petit bout de son nez et le reste aussi je crois, le 18 juin dernier. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Isaac dans notre monde et féliciter très chaleureusement, en votre nom à tous, la maman et le papa, qui depuis ne fait plus toutes ses nuits, mais il en est ravi et heureux. Toutes nos félicitations, Cher Collègue, on peut l'applaudir. Merci.

Applaudissements

Délibérations Métropolitaines

• **Bureau du 24 avril 2025 (1)**

➤ **B 0124** : Après le lancement le 20 janvier 2025 d'un appel d'offres (dans le cadre d'un marché à procédure adaptée) pour la construction de la déchèterie métropolitaine de Wattrelos, la délibération en question valide le résultat de l'attribution de 12 lots pour un montant total d'investissement de 2 156 420,38 €HT.

Rappelons en effet que la MEL dispose d'un réseau de 13 déchèteries réparties sur le territoire ; compte tenu de la surfréquentation, il a été décidé la construction de ce nouvel équipement très attendu car c'est évidemment un service de proximité supplémentaire majeur pour les Wattrelosiens.

Informations au Conseil Municipal

➤ **Rapport d'activités 2024**

Le rapport d'activités des services pour l'année 2024 a été déposé sur vos tables. C'est un document complet qui vous permettra de bien appréhender les actions quotidiennes de nos différents services, de pouvoir ainsi apprécier l'ampleur des services que nous rendons à la population et des moyens qui y sont consacrés, moyens humains bien évidemment, projets d'investissement et nouveaux projets mis en œuvre.

Ce document après vous avoir été distribué, Mes Chers Collègues, sera mis à disposition de nos concitoyens sur le site internet municipal.

Question Orale

J'ai été saisi d'une question orale, conformément à l'article 19 du règlement intérieur, du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur la démocratie participative. Monsieur Eddy GOEDEHAUD, vous avez la parole.

Monsieur Eddy GOEDEHAUD

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

L'article de la Voix du Nord du 4 juin 2025, relatant le contenu de la dernière réunion de concertation pour le futur Tramway à Wattrelos, mentionne en en-tête : « À Wattrelos, deux problèmes principaux ont animé le débat : la communication de la MEL et le tracé ».

Cet article soulève trois points : Premier point, avons-nous assisté à une concertation ou à une réunion d'information ? En effet, dès le premier temps d'échange, des concitoyens présents prennent la parole, je cite : "Une réunion de concertation, vous nous mettez devant le fait accompli." Deuxième point, à cette réunion, nous avons relevé que les participants ont exprimé une opportunité manquée, comme l'indique l'article, les riverains sont unanimes : « Wattrelos passe à côté d'une occasion de développer son Centre-Ville, un tracé déconnecté de la réalité ». Troisième point, ce dossier du Tramway est un exemple de manque de démocratie locale dans notre ville, car le problème le plus important soulevé par les habitants reste le tracé.

L'article précise un Maire bien silencieux. « Il n'y a pas plusieurs options soit le Tramway passera par le boulevard Mendès France, soit il ne passera pas par Wattrelos », conclut le Maire de Wattrelos, mais le lendemain de la réunion. Un tracé qui ne pourra pas être changé n'a cessé de répéter Sébastien LEPRÊTRE. Le groupe Rassemblement National Wattrelos attire l'attention de notre assemblée sur le fait que ce tracé par le boulevard Mendès France provoque dans l'esprit de nos concitoyens encore beaucoup d'interrogations sur l'intérêt écologique et économique de ce projet de contournement du Centre-Ville. Pour autant, l'implantation rue Carnot est-elle la meilleure option ? Cela mérite encore de la réflexion et de l'information. Le débat ne doit pas être déjà clos, il y va de la démocratie participative. Je précise que, tout comme dans cette assemblée, dans les réunions de concertation ou dans les Comités de Quartier, ne pas être d'accord est un droit et en tant qu'élus, l'écoute, le débat et l'information sont un devoir. Nous devons également prendre en compte les différentes remarques de nos habitants sur l'insuffisance de communication pour les réunions de concertation organisées par la MEL. Nous vous avions déjà interpellé sur ce sujet lors d'une délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Le savoir-faire ne doit pas se contenter du minimum légal pour ce type de projet. C'est important pour l'avenir de notre ville, Monsieur le Maire, nous sommes des élus mais également des citoyens. Par conséquent, où en est-on sur la refonte des Comités de Quartier qui aurait été certainement très utile pour l'échange démocratique, en l'occurrence sur le sujet du Tramway ?

Pour rappel, vous aviez refusé de mettre au débat, lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2020, le vœu sur les Comités de Quartier présenté par notre groupe d'alors, sous prétexte, je vous cite : « on ne va pas mettre la charrue avant les bœufs, j'ai demandé à Madame OSSON de se saisir de la problématique des Comités de Quartier qui ont besoin d'être repensés, elle aura à nous présenter un rapport avant la fin de l'année ».

Bientôt 5 années se sont écoulées et ce rapport ne nous a toujours pas été présenté. Avez-vous une explication à nos habitants ? Enfin sur le projet du Tramway, nous avons conscience qu'il s'agit d'un dossier métropolitain, mais au regard de vos dernières déclarations et de votre statut de Vice-Président de la MEL, pourriez-vous rassurer, ici et maintenant, les Wattrelosiens et les Wattrelosiennes que ce tracé n'est pas définitivement acté et surtout que l'esprit démocratique n'est pas illusoire dans votre ville ?

Monsieur le Maire

Vous étiez censé me faire parvenir une synthèse, elle était très synthétique votre synthèse !

Alors, deux sujets pour ne pas nous emmener trop loin sur cette discussion, au regard de vos propos. Premier sujet, je les traite tout de suite, les Comités de Quartier. Ils ont été institués par cette majorité en son temps dans des mandats précédents. Ils ont eu leur force, ils ont eu leur utilité, ils ont eu aussi beaucoup de faiblesses et je les crois utiles par nature, dès lors qu'ils ne sont pas simplement que des moyens de satisfaire des intérêts personnels. Parce que la pratique qu'on a pu en avoir, c'est qu'après avoir exposé, telle difficulté

personnelle, les participants souvent ne participaient plus justement aux Comité de Quartier, ayant obtenu l'éclaircissement ou l'information ou la satisfaction, au regard de ce qui était leur première préoccupation. Donc, des Comités de Quartier, ça sert essentiellement à quoi ? Ça sert à transmettre une information descendante de la ville vers les quartiers et les habitants, pour légitimement informer en amont de ce qui peut se produire et une information ascendante des habitants et des quartiers vers les services municipaux pour informer des nécessités d'intervenir. Donc, je crois qu'il faut regarder deux choses, la première, ce sont les facteurs d'opportunité. Ce mandat s'est ouvert en 2020, en pleine crise du Covid qui s'est prolongée en 2021. Pendant 2 ans, il a été difficile de pouvoir envisager une forme de structure de réunions de quartier dans un tel contexte, faut bien le reconnaître. Ensuite, je ne le nie pas, il y a eu un problème sérieux de gouvernance notamment lié à la maladie du principal des hauts fonctionnaires et en même temps aussi des mutations et des mouvements à l'intérieur de la gouvernance de cette maison. J'ai tendance à considérer que le temps qui peut y être passé, fût-il utile, est aussi un temps qui n'est pas consacré à la préparation des dossiers à l'intérieur. Parce qu'au bout du bout, on s'aperçoit qu'il y a trois, quatre, toujours même cadres, qui sont sollicités dans ces Comités de Quartier. Dans une ville qui a la surface qui est la nôtre, c'est clair que, je vais être très prosaïque, s'ils passent leur temps le soir dans des réunions, qu'ils doivent ensuite récupérer le temps qu'ils y ont passé, alors qu'on a aussi, en appartenant à la Métropole, un temps de réunions assez chargé avec les services de la Métropole Européenne, c'est clair que dans ce cas-là, le fonctionnement concret et l'efficience des services ne seront sans doute pas garantis.

L'objectif c'est quoi ? C'est de savoir comment on informe. Je me permets de signaler qu'on a mis en place, de ce point de vue-là, depuis ces trois dernières années, une accentuation des efforts d'information à destination de la population. Soit pour faire remonter les griefs locaux à travers le développement du site ou des possibilités d'interpeller directement les services et ça fonctionne bien très sincèrement ; soit en sens inverse, en ayant une version plus pédagogique de l'information à travers les journaux de Wattrelos, à travers le site aussi de la ville avec une réactivité encore plus grande pour transmettre l'information, ainsi que la retransmission en direct et en différé de nos séances, où la plupart des dossiers sont évoqués ici. Donc l'urgence de la remise en place des Comités de Quartier se justifiait moins ces toutes dernières années et compte tenu maintenant de la proximité de l'échéance municipale, elle n'est plus envisageable. Je pense vous avoir décrit un peu le cheminement des réflexions, en ce qui concerne nos Comités de Quartier. Même si trouver le bon curseur sur leur fonctionnement, pour qu'ils aient une vraie utilité, n'est pas toujours aisé. Ce qui importe c'est de savoir, comment peut-on informer, le plus en amont, les citoyens des évolutions qui vont concerner leur ville ?

J'en viens au deuxième point : cette histoire de Tramway mérite quand même qu'on fasse un tout petit peu de juridisme. Nous ne sommes pas sur n'importe quel dossier, nous sommes sur un dossier, un projet d'importance structurante et qui a aussi des incidences environnementales. Et donc, on ne fait pas ce que l'on veut dans la gestion de l'information et de la communication. C'est un projet métropolitain qui rentre donc dans le cadre de la loi de 2022, qui a créé la Commission Nationale du Débat Public. Dans cette Commission Nationale du Débat Public, les élus ne doivent pas participer. Elle est sous la main d'une structure qui met en place, dans chacun de ses débats publics, ce qu'on appelle des « garants » qui sont des personnalités indépendantes du monde politique, indépendantes du milieu local, qui viennent garantir que l'autorité, en l'occurrence ici la Métropole qui porte un dossier, fournira toutes les informations le plus possible en amont aux citoyens. Et, ça se veut, à travers cette loi, une garantie de la qualité de l'information et de la participation citoyenne. Le Maire n'a rien à faire dans cette discussion, il m'a même été demandé par le garant de ne pas m'exprimer dans aucune de ces réunions et aucun de mes adjoints, à part l'autorité accueillante, et je sais gré à Monsieur Henri GADAUT d'avoir joué son rôle, puisque c'est sa délégation (voirie et mobilité), mais aucun de mes adjoints n'y a participé et il m'a été demandé de ne pas y participer et de ne pas y prendre la parole. Et pensez bien que de me demander de me taire, ça m'est parfois cruel mais je respecte la loi. Il y a aujourd'hui une procédure sur un dossier qui est très lourd. Je rappelle quand même que le projet du Tramway sur l'ensemble de la Métropole, c'est un investissement de 2,4 milliards ; qu'il va nous mener jusqu'au terme de la décennie prochaine ; que c'est un dossier lourd ; et que nous en sommes, sur la base des ébauches, des études mises en place par les services de la Métropole, à un rôle d'information de la population.

Ce qui ne m'interdit pas, bien entendu, d'avoir mon appréciation parce que ces analyses techniques, elles nous ont été parfois communiquées et débattues, y compris entre nous. Je veux bien qu'on fantasme longtemps sur la rue Carnot, mais ni les commerçants de la rue Carnot, ni la logique du stationnement sur la rue Carnot, ni le goulot d'étranglement impossible à passer sauf des procédures d'expropriation très longues et très coûteuses

qui se situent ici sur les bâtiments de la Macif et de Dio etc..., ne rendent possible et raisonnable, le fait qu'il puisse y avoir une circulation. J'ajoute que le scénario qui pouvait nous ramener aussi sur le Centre-Ville par la rue Vallon, aurait été complètement déraisonnable, au regard de gênes qui auraient pu être occasionnées sur la rue Vallon, compte tenu de la nature de la matière qui a été celle de la voirie sur cet espace-là. Les matériaux qui ont été mis en place imposeraient une réfection complète et ce serait un gaspillage des deniers publics assez significatif. Techniquement, aujourd'hui, la Métropole n'a pas d'autre choix, au regard de toutes les expertises qu'elle a menées, et tant mieux si elle a pu arriver jusqu'au Laboureur, que de mener la réflexion telle qu'elle est présentée. Aujourd'hui, elle informe des choix du possible, elle informe du côté de la circulation, elle informe des conséquences. Le politique n'a rien à voir à ce stade-là ! Aujourd'hui, je respecte la loi. Nous sommes dans la Commission Nationale du Débat Public et il eût été extrêmement mal venu que le Maire vienne à s'exprimer dans cette discussion-là ! Elle va à son terme et je vous rappelle d'ailleurs les textes légaux : « la Commission Nationale du Débat Public fera ensuite un bilan qu'elle publiera, rassemblant les arguments des citoyens qu'ils soient d'accord ou non avec le projet, elle s'assure que les responsables du projet, donc la MEL, répondent à toutes les interrogations et recommandations du public ». On en est là ! Donc, ça n'a rien à voir pour le coup avec un Comité de Quartier parce que lors d'un Comité de Quartier, effectivement, le politique va s'expliquer, écouter... Là non, il n'y a pas de rôle du politique. On est aujourd'hui sur un rôle d'information, portée par les techniciens et uniquement par les techniciens. Nous sommes, je me permets de vous le rappeler, dans un calendrier qui est lointain. Parce que pour que le Tramway puisse circuler sur notre métropole et à fortiori sur la branche de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos-Hem, il faut trois choses : il faut un centre de remisage et de retraitement, il faut des capacités techniques et donc une appréciation technique que la CNDP nous permettra éventuellement d'expertiser, et il faut des capacités financières. Au moment où je vous parle, aucune de ces trois données n'est rassemblée, aucune de ces trois données n'existe et les travaux devraient au mieux s'engager plutôt vers la période 2032- 2033, dans le meilleur des cas pour une circulation à Wattrelos en 2037- 2038.

Nous avons largement le temps d'écouter, de concerter, lorsque les choses seront prêtes techniquement avant de le soumettre au choix de ce Conseil Municipal, au choix du Conseil Métropolitain et donc au choix de la population. Et je vais même vous faire une confidence : au regard de la sensibilité de ce sujet, parce que je ne peux pas laisser sous-entendre, moi qui suis et qui ai la réputation, comme bon nombre d'élus ici, d'être très présent dans la vie des quartiers, que je voudrais squeezer la démocratie locale. Je peux ainsi vous dire que lorsque les choses seront prêtes, ce sera sans doute aux alentours des années 2030-2031 voire peut-être 2032, je n'exclus pas, le cas échéant, de soumettre à référendum sur la ville, la décision, oui ou non, d'avoir un Tramway. Mais je le dis, très simplement, parce que je n'ai pas l'habitude de tourner autour du pot, au moment où je vous parle, vu les compétences qui ont été mises en œuvre d'experts qui sont bien plus spécialistes que nous globalement, sur l'analyse des sols, des trajets, etc..., il ne me paraît guère envisageable qu'il puisse y avoir un tracé qui soit différent de celui qui a été présenté aujourd'hui. Alors, il peut toujours se corriger un peu, il peut se compléter un peu ; d'où le fait que je pense effectivement, que s'il y a un Tramway, il passera par Mendès France pour desservir Beaulieu. Et ce n'est pas le Beaulieu d'aujourd'hui, c'est le Beaulieu dans 15 ans. Il ne faut pas avoir une vision statique des choses. On n'est pas nécessairement aujourd'hui. C'est un collège, c'est aussi un centre hospitalier qui va bientôt se renforcer, je le rappelle quand même, d'un centre de radiologie avec un IRM et un scanner, c'est aussi un institut médico-éducatif, ce sont aussi des perspectives de développement économique qui seront bien au-delà de ce mandat-ci et même du mandat suivant qui sont aussi devant nous. Donc, ne mettons pas pour le coup, la charrue avant les bœufs : je le dis, ce sera sans doute ou Mendès France ou pas de Tramway à Wattrelos ! Si la situation et la décision nécessitent un éclairage des élus avant qu'ils ne portent ce projet auprès de la Métropole, je l'ai dit, je consulterai la population Wattrelosienne, comme j'en ai le droit. Mais chaque chose en son temps, ça n'est pas d'opportunité aujourd'hui, nous le ferions sur une vision tronquée et dans un contexte qui encore une fois n'est pas sûr, n'est pas Carré, puisqu'il faut savoir où on mettra un centre de remisage et de traitement. Rien n'est acté au moment où je vous parle, il faut savoir aussi si on a les capacités financières, les capacités techniques, de le faire circuler. Ça se précise, mais ce n'est pas véritablement complètement défini. En même temps, avoir les capacités financières, je peux parler en connaissance de cause, ça n'est pas encore complètement assuré non plus. D'autant qu'entre deux, vous le savez, il y a la branche de Lille qui pose aussi beaucoup de questionnements. Prenons notre temps. Je pense avoir été assez clair dans la réponse à votre question. Bref ça ne relève pas des Comités de Quartier ; nous sommes dans une autre procédure, sur un autre projet, et il était normal que le Maire ne s'exprime pas dans ces réunions de concertation. Je le dis, puisque, je respecte le droit et la loi !

Ordre du Jour

S'agissant de l'organisation des débats sur les projets de délibérations, je n'ai reçu aucune demande d'intervention des Présidents de Groupes.

Y en a-t-il ?

Monsieur SOYEZ ?

Monsieur Jean-François SOYEZ

Oui, je l'ai envoyé hier trop tard, j'aurais souhaité intervenir sur les finances en général.

Monsieur le Maire

Sur les finances en général, peut-être sur les rapports 1, ou sur les rapports 1 et 2 plus précisément ? On va dire ça.

Dans ma grande mansuétude, j'en prends acte.

Pas d'autres interventions ?

Que ceux qui sont **POUR** cette organisation lèvent la main

POUR	:	43
CONTRE	:	
ABSTENTION	:	

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale, Développement Durable, Urbanisme et Travaux, Culture et Vie Festive.

Rapports n° 1 à 5 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ **Présentation des rapports n°1 et n°2**

RAPPORT N°1- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est le préalable au vote sur le Compte Administratif et ses écritures sont les mêmes que celles du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion sera donc soumis au vote après vous avoir présenté le Compte Administratif.

RAPPORT N°2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

S'agissant du Compte Administratif dit du Maire pour l'exercice 2024, comme vous le savez, Chers Collègues, aux termes de la législation en vigueur, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de placer la séance sous la présidence de Madame Myriam DE SMEDT, 1^{ère} Adjointe.

Etes-vous d'accord pour confier la présidence à Madame Myriam DE SMEDT ?

VOTE

POUR : 43
CONTRE :
ABSTENTION :

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez la présidence.

Madame Myriam DE SMEDT

Je vous en remercie Monsieur le Maire.

Je vous précise que le Compte Administratif a été présenté en Commission Finances, Economie et Administration Générale le 10 juin 2025.

Je donne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation du Compte Administratif 2024, avec projection numérique.

Présentation numérique du Compte Administratif

COMpte ADMINISTRATIF

2024

VILLE DE WATTRELOS



*Une Ville
au cœur qui bat*

Rappel :

- Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée : il est le **bilan financier de l'année 2024**
- Au cours de l'année 2024, s'agissant des décisions budgétaires, le Conseil Municipal aura voté le Budget Primitif (8 février 2024), et 1 décision budgétaire modificative ultérieure : le Compte Administratif se compare donc à ces décisions votées ; rappelons en effet que les Budgets Primitif et modificatifs sont des données prévisionnelles, et que le Compte Administratif recense lui les dépenses et recettes **effectivement réalisées**
- Si le **Compte de Gestion** est tenu par le Comptable public (SGC Tourcoing), le Compte Administratif est, lui, la comptabilisation faite par les services municipaux : Comptes Administratif et de Gestion doivent présenter les mêmes écritures et mêmes résultats
- Le vote du Compte Administratif n'est pas un vote de fond, portant sur la nature des dépenses et des recettes réalisées, mais un vote certifiant la **qualité de l'exécution budgétaire**
- Enfin, c'est une particularité de la vie municipale : en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, pour le vote du Compte Administratif, le maire « doit se retirer au moment du vote », et laisser la **présidence du Conseil municipal à son 1^{er} Adjoint**

Très classiquement, et comme les autres années, examinons donc les grandes caractéristiques de ce Compte Administratif 2024 sous 3 focales :

- ① L'exécution budgétaire : bonne pour ce qui dépend de la gestion municipale
- ② Le résultat de l'exercice 2024 : positif, mais décevant, tant par rapport à ce qui était prévu que par rapport à l'année précédente
- ③ L'évolution de la situation financière de la ville : elle demeure assise sur des bases solides

I. L'exécution budgétaire : elle aura été bonne pour ce qui dépend de la gestion municipale

Entre Budget Primitif, Budget Supplémentaire (affectation des résultats) et Décisions Modificatives, comme chaque année les Comptes ont été ajustés en cours d'année pour les adapter aux informations postérieures à la préparation du Budget, et notamment pour tenir compte des évolutions des dépenses exogènes de la gestion municipale.

En revanche, pour ce qui relève de la seule gestion des comptes, observons que celle-ci est et reste vertueuse comme les années précédentes :

- avec des réalisations de dépenses inférieures à 100 % des crédits (**gestion prudente**)
- avec des réalisations de recettes un peu supérieures à 100 % (**gestion sérieuse**)

A – En dépenses

(en M€)	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Exécution</u>	(en M€)	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Exécution</u>
Charges générales	10,55	9,42	89,3 %	Produits des services	2,63	2,63	100 %
Personnel	36,87	36,42	98,8 %	Impôts	30,92	31,29	101,2 %
Subventions	6,14	6,08	99,0 %	Dotations	22,04	22,21	101,2 %
Charges financières	2,10	2,05	97,6 %				

Dépenses totales : - 1,53 M€

Recettes totales : + 0,55 M€

Donc, par rapport à ce qui a été inscrit dans les comptes, nous avons réalisé moins de dépenses et un peu plus de recettes!  c'est **vertueux** du point de vue de l'exécution budgétaire

II. Un résultat 2024 positif, mais décevant, tant par rapport à ce qui était prévu que par rapport à l'année précédente

A -De 54,22 M€ en 2023 à 55,32 M€ en 2024, soit + 2,0 %, les dépenses ont augmenté moins vite qu'en 2023 (+ 2,7 % alors) et surtout n'ont fait que suivre l'inflation

(en M€)	2023	2024	soit en variation (en k€)
Charges générales	9,09	9,42	+ 321 k€
Dép. de personnel	35,79	36,43*	+ 634 k€
Subventions	5,91	6,08	+ 170 k€
Charges financières	2,17	2,05	- 120 k€
Ecritures d'ordre	1,07	1,29	+ 125 k€
	<u>54,30</u>	<u>55,32</u>	<u>+ 1 019 k€</u>

(*soit + 1,8 % : la hausse a été de + 5,5 % au niveau national pour le Bloc communal)

S'agissant des charges générales, la plupart des postes classiques, encadrés, n'ont connu qu'une évolution limitée : électricité (+ 46 k€), eau (+ 40 k€), carburant (+ 1 k€) et certains ont même reculé telle l'alimentation (- 42 k€). C'est le recours aux prestations extérieures qui a surtout progressé (+ 237 k€, soit + 60 %).

La progression des dépenses de personnel est, malgré les départs et la baisse des effectifs, la conséquence des mesures salariales antérieures et surtout des 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+ 500 k€).

Pour les subventions, si le règlement du cœur du contentieux OGEC (400 k€) avait été précédemment provisionné, le nouveau mode de calcul du forfait a poussé à la hausse notre contribution annuelle aux écoles *sous contrat*.

Enfin, les charges financières en recul (- 5,5 %) profitent évidemment du désendettement et de taux d'intérêt en baisse.

B – Mais après les années 2022 et 2023 de belles augmentations, les recettes sont restées quasi stables en 2024 : elles passent de 56,87 M€ en 2023 à 56,91 M€ !

(en M€)	<u>2023</u>	<u>2024</u>	Variation
Produits des services	2,59	2,64	+ 50 k€ (+ 1,9 %)
Impôts	30,41	31,23	+ 820 k€ (+ 2,7 %)
Dotations	22,81	22,21	- 600 k€ (- 2,6 %)
Total (en k€)	56 867 k€	56 912 k€	Variation + 45 k€ (+ 0,08 %)

Malgré l'incidence positive de la revalorisation des valeurs locatives sur l'inflation (+ 3,9 %, dont l'incidence pour les contribuables wattrelosiens a été limitée grâce à la baisse du taux de -0,2 point de la TFPB), et celle des dotations de l'Etat, nos recettes globales stagnent car plusieurs recettes sont en recul, à savoir par exemple près de - 400 k€ avec :

(en k€)	<u>2023</u>	<u>2024</u>	Variation
FPIC	673,5	655,2	- 18,3 k€ (- 2,7 %)
DMTO(*)	921,0	771,8	- 149,2 k€ (- 16,3 %)
FDPTP	320,6	222,7	- 97,9 k€ (- 30,4 %)
Comp. Exo fiscales	1 830,7	1 709,9	- 130,8 k€ (- 7,1 %)

*la baisse a été donc de - 16 % à Wattrelos, contre - 20 % au niveau national

Logiquement, les recettes totales auraient pu même être en baisse, s'il n'y avait eu l'enregistrement in fine d'un produit exceptionnel (+ 256 k€, dont 228 k€ de plus-value sur cessions d'immobilisations).

C - Et donc, un résultat 2024 qui fléchit par rapport à 2023

Hausse de + 2,02 % des dépenses : + 1 019 k€

Moins de résultat : - 974 K€

Hausse de + 0,08 % des recettes : + 45 K€

Résultat 2023 : 2 565 k€



Résultat 2024 : 1 591 k€

- Du strict point de vue de la seule gestion l'incidence des évolutions de dépenses et de recettes reste contenue : en effet, l'analyse des « Soldes intermédiaires de gestion » souligne que le Résultat d'exploitation 2024 ressort à 4,44 M€ en 2024, soit un niveau du même ordre qu'en 2022 (4,42 M€), quoique bien sur moins bien qu'en 2023 (5,18 M€) ;

- Evidemment ce fléchissement du résultat 2024 impacte défavorablement l'épargne ex-post, laquelle ne doit sa dégradation qu'aux lignes financières : poussée des charges d'intérêt en 2023 avec surtout le taux du Livret A ; « pic » du remboursement en capital (passé de 3,63 M€ en 2022 à 3,75 M€ en 2024) :

> L'Epargne Brute passe de 3,78 M€ en 2023 à 2,85 M€ en 2024 (soit – 25 %). Notons toutefois que l'épargne brute aura été de 3,14 M€ en 2022 ;

> L'Epargne Nette, après être redevenue positive en 2024 (+ 202 k€) est malheureusement négative (- 898 K€) : le Budget et la gestion 2025 se sont donnés pour impératif de la rétablir à au moins l'équilibre grâce notamment à :

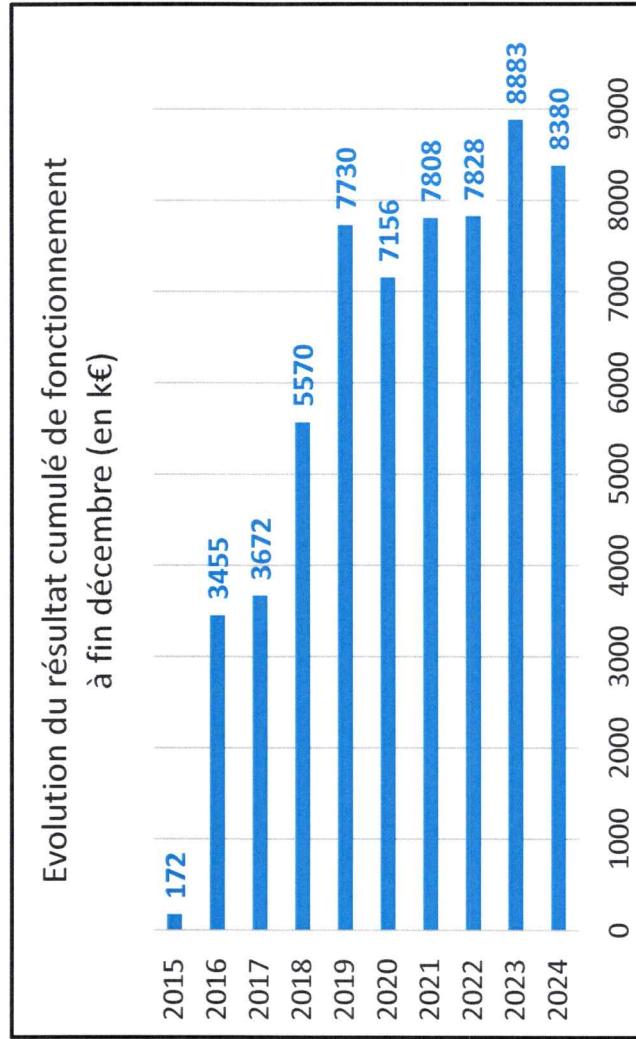
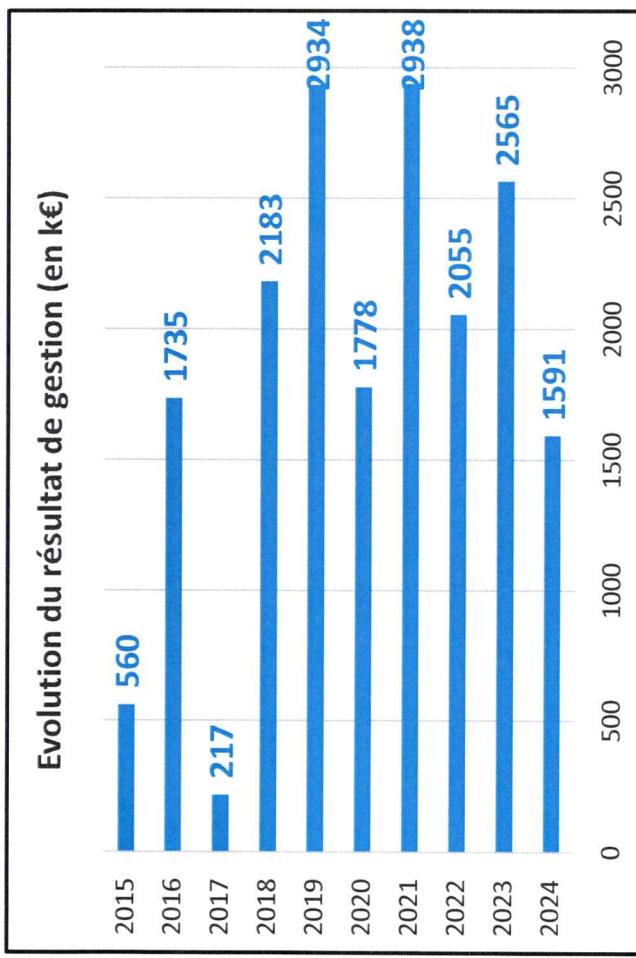
- compensation d'exo fiscales + 300 k€ (notifications)
- amélioration DMTO + 300 k€ (grosse opération immob. d'entreprise)
- économies sur dép. personnel - 300 k€ (en cours)

III. Quoi qu'avec un résultat décevant en 2024, en repli sur 2023, la situation financière de la ville demeure assise sur des bases solides

A – Même si le résultat subit un coup de froid, l'assise financière de la ville demeure solide

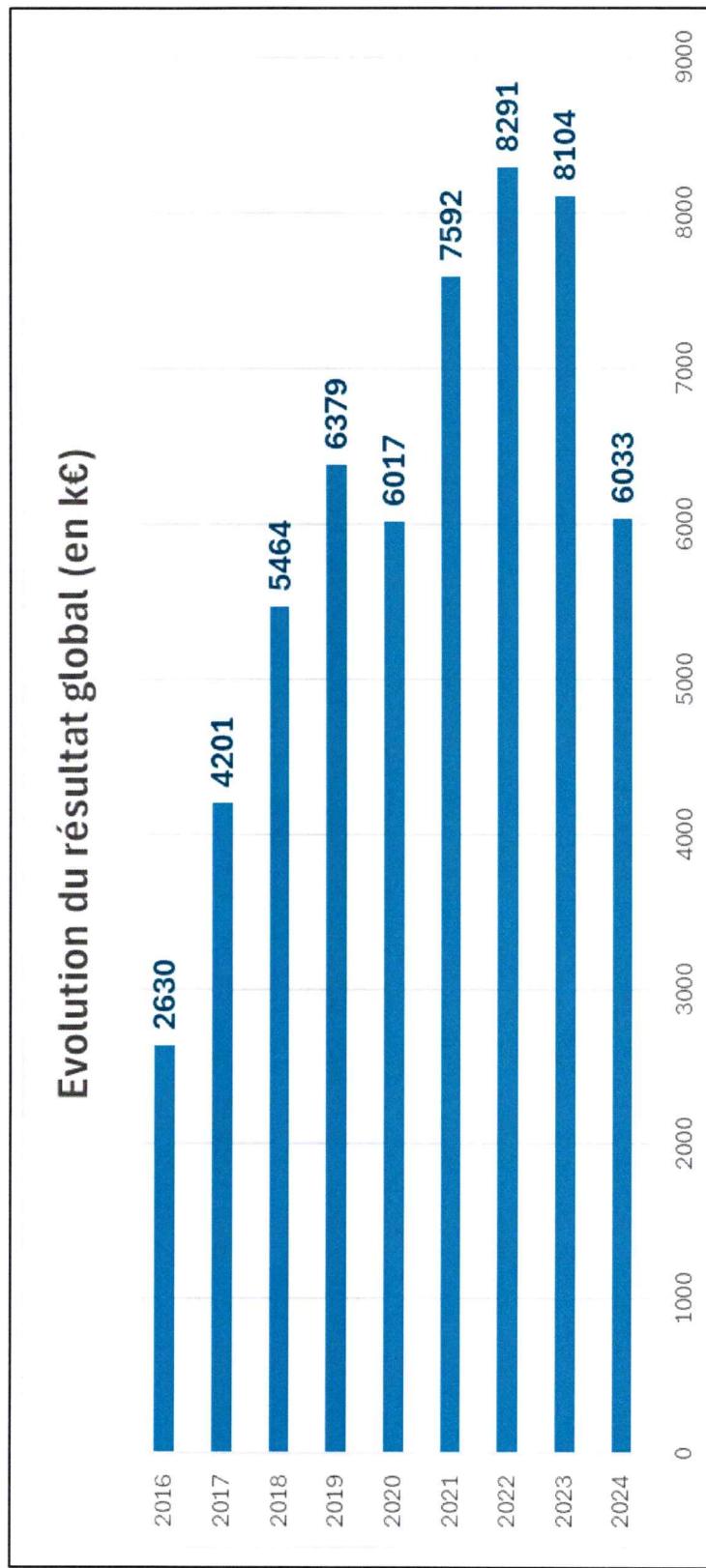
Les communes ont quasiment toutes vu baisser leur résultat en 2024

Mais le résultat cumulé, assise financière de la ville, reste d'un haut niveau



**B – Compte tenu du fléchissement de l'autofinancement, le résultat global 2024 apparaît en repli,
sans pour autant altérer la situation financière positive de la ville**

Résultat cumulé de fonctionnement 2024 8 380 k€
Résultat cumulé d'investissement 2024 - 2 347 k€
Résultat global à fin 2024 6 033 k€



- Comparable donc à celui des années 2019/2020, ce résultat assure notre trésorerie dans des conditions satisfaisantes (+ 2 mois d'une paie mensuelle).

En conclusion :

- **Un point positif apparent :**

L'autonomie financière s'est renforcée, visuellement encore davantage du fait du non-encaissement à fin décembre 2024 du 2nd emprunt de l'année (1,6 M€).
Du strict point de vue calendaire donc, il y aura eu en 2024 des remboursements d'emprunts pour 3,75 M€ pour la levée de 1,80 M€ de nouveaux emprunts, soit une diminution du stock de dettes de – 1,95 M€ à fin décembre.

Dette fin 2023 : 54,1 M€



Dette fin 2024 : 52,2 M€

Soit – 7 % depuis 2020

- **Des points de vigilance :**

> L'exécution **2025** doit impérativement, comme prévu, faire baisser les dépenses endogènes

> Attention pour **2026** :

- le PLF pour 2026 risque d'être bâti sur une « année zéro » sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales ► Risque d'absence de hausse des dotations en 2026
- l'inflation est dorénavant très inférieure à 2 % (+ 1 % prévu par la BdF en 2025) ► Risque de hausse très limitée de notre ressource d'impositions locales (valeurs locatives indexées) en 2026
- mais l'Etat a maintenu l'augmentation de + 3 points de la cotisation-employeur CNRACL (+ 500 k€ de dépense supplémentaire).

► Ce n'est pas le moment de relâcher l'effort de gestion : **prudence et sérieux restent d'actualité**

Madame Myriam DE SMEDT

J'ai été saisie d'une demande d'intervention sur les rapports n°1 et 2, du groupe « Wattrelos, passionnément ! »

Monsieur SOYEZ, vous avez la parole.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Madame la Présidente, Chers Collègues, Chers Wattrelosiens,

C'est plutôt une réflexion que je me fais et je cherche comme tous ceux qui aiment Wattrelos et qui voudraient la sortir des difficultés, je cherche des pistes et je me pose des questions. C'est ce que je veux partager, ce soir avec vous. Vous me reprendrez sur les chiffres si je me trompe, sur les taux etc.. mais je vais essayer de dégager des pistes que vous avez sûrement déjà explorées mais qu'il est bon peut-être de remettre par devant la scène. Vous avez dit que le problème de Wattrelos, ce n'est pas sa dette, on est d'accord, ce sont ses revenus qui manquent. Nous sommes donc constamment sous pression. On a donc des difficultés à faire le moindre investissement qui pourrait être utile et vertueux, je le conçois et je le constate comme vous. Alors qu'est-ce qu'on peut faire ?

Notre ville, elle avance, mais ses comptes tirent la langue. Aujourd'hui, la dette atteint un peu plus de 52 millions d'euros, soit environ 1 300 € par habitant. Dans le même temps, nos recettes réelles de fonctionnement ne couvrent plus qu'à 94 % ce que nous devons rembourser chaque année. Autrement dit, chaque euro qui entre trouve déjà un créancier qui frappe à la porte ; l'épargne brute n'est plus que de 5 % de nos recettes. L'idéal serait, je crois, de l'amener à 8%, mais cela va être assez difficile dans les circonstances actuelles. Et, je crains, pour les trois ou quatre prochaines années, qu'on soit pris à la gorge, si on n'arrive pas à remédier à nos problèmes de frais exogènes comme vous le disiez tout à l'heure.

Nos dépenses de personnel absorbent près de 68 % de nos charges de fonctionnement ; c'est davantage que la moyenne des communes de notre strate. Pourtant, nos ressources fiscales stagnent : notre potentiel fiscal plafonne alors même que nos besoins d'investissement explosent – écoles, voirie, transition écologique, sécurité.

Faut-il baisser la voilure ? Je ne crois pas, il faut maintenir le cap et peut-être le dévier. Quelque chose qui me tient à cœur, je pense que vous y travaillez, sans doute depuis longtemps, mais il serait intéressant pour les revenus de la Ville d'attirer un maximum l'industrie et les grandes entreprises sur notre territoire. Je sais que vous vous y attachez, mais est-ce que l'on ne pourrait pas booster encore davantage et travailler intelligemment pour proposer à ces nouveaux investisseurs, ces employeurs, ces gens qui vont participer à l'économie de notre ville, des compromis, des solutions, des terres d'accueil ?

Accueillir parce que le nombre de logements s'est considérablement amélioré, a augmenté et je me dis peut-être que dans ces nouvelles constructions, il faudra attirer un peu plus de revenus moyens et supérieurs sans abandonner évidemment la solidarité qui est la nôtre et puis la réglementation en la matière mais je pense qu'au niveau solidaire et social, vous avez déjà fait bien plus que le nécessaire. Alors pour créer de nouvelles recettes, peut-être inciter, je ne sais pas par quel biais vous pourriez le faire, mais inciter à ce que nous ayons des habitants qui aient des revenus un peu supérieurs à ce que nous connaissons, même voire bien supérieurs. Moi je n'y suis pas opposé.

Pour sécuriser la dette, (ce sont toujours des questions parce que je n'ai que ça, je ne peux pas faire autrement que de m'interroger), est-ce que nous aurions encore des dettes qui pourraient être renégociées, des dettes qui sont à taux variables et qui pourraient nous aider en étant renégociées ? C'est donc une des réflexions que j'avais. Et puis après bien évidemment, on peut stabiliser le taux communal de la taxe foncière, le geler, ce n'est pas l'augmenter, c'est protéger le pouvoir d'achat tout en consolidant une recette indispensable. Ce n'est pas populaire, mais on cherche d'abord à faire de Wattrelos une ville qui puisse continuer son désendettement et sa transformation. Réviser nos effectifs avec bienveillance, je parle là du personnel, adapter les services à la demande réelle, c'est préserver, respecter nos agents et contenir la masse salariale mais ça je sais que vous y travaillez et je vous incite à continuer de le faire et notamment chaque fois que possible dans un service, ne pas remplacer les départs en retraite. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, Monsieur SOYEZ. Une remarque de forme, une remarque de fond.

La remarque de forme, j'entends toutes vos observations qui relèvent davantage, vous en conviendrez, d'un Débat d'Orientation Budgétaire que de l'examen du Compte Administratif puisque ce sont des pistes que vous évoquez. Donc voilà, ici on est plus sur l'analyse que l'on retire des comptes que l'on vient de présenter, sur l'année qui vient de se terminer ; c'est ça le Compte Administratif ! Sachant qu'encore une fois, je vous l'ai déjà dit et vous le savez, on n'examine pas le fond du Compte Administratif, on examine le fait que, au regard de ce qui a été le Budget primitif et les décisions modificatives, l'exécutif municipal a effectivement réalisé les opérations comptablement qui figuraient dans ces chiffres.

La remarque de fond, c'est que je n'ai pas perdu mon temps avec vous ! La Chambre Régionale des Comptes me disait, il n'y a pas très longtemps, « on vous écoute dans les présentations du budget » (les anciens Conseils Municipaux sont écoutés, ce qui est normal, c'est leur job) et les conseillères me soulignaient la pédagogie que je mets à essayer d'expliquer le choix public. Après c'est normal, il peut y avoir des différences d'appréciation, c'est cela la démocratie. Mais, depuis que j'exerce cette fonction, on m'en rendra aisément justice et je trouve que je l'affine même avec le temps, j'essaye d'expliquer les choix qui se posent en matière de dépenses, les choix qui s'exposent aussi en matière de recettes. Ensuite, la majorité fait son choix, les oppositions font les leurs et c'est la confrontation démocratique. Et, c'est pour ça d'ailleurs que parfois, je titille, ce qui est légitime et aucun ne me le reprochera ou sur votre gauche ou sur votre droite, pour pouvoir obtenir des postures ou des décisions adverses ou différentes de celles de la majorité. Voilà ça s'est vécu comme cela, pendant les 5 années qui viennent de se produire.

Ceci dit, vos réflexions ne sont pas impertinentes, elles sont évidemment celles que je souligne à travers l'énoncé de la stratégie financière que l'on mène. Je ne vais pas la reprendre ici parce que ça serait trop long. Une stratégie qui veille à augmenter les recettes bien évidemment, augmenter les recettes ça veut dire, non pas augmenter les impôts, au contraire, d'ailleurs vous dites : « On va proposer une stabilité de la taxe foncière ». Cela tombe bien, nous on n'a pas été stable, on l'a baissée quatre fois. Bon, c'est une réalité, donc on l'a baissée. Nous, on veut essayer d'augmenter la masse de la base taxable, c'est-à-dire l'assiette, à travers des plans d'investissement, à travers donc des programmes immobiliers d'entreprises ou des programmes immobiliers de logements. Sachant que, et vous le savez aussi (j'ai fait un petit retour en arrière) la ville a un problème de recettes parce qu'elle a subi des crises industrielles : or, quand on a démolie la Lainière, quand on a démolie le Peignage, quand on a démolie ce qui était devenu la friche de la Redoute, à chaque fois ce sont 1 million / 1,5 millions / 2 millions de produit fiscal que nous perdons ! Et, entre le moment où vous perdez, parce que soudainement sur votre compte cela disparaît, et le moment où vous retrouvez une recette fiscale, il va se trouver le temps des acquisitions foncières, la démolition, celui de l'investissement et puis encore une fois le temps où aussi on perçoit enfin une nouvelle recette. Et, vous l'avez d'ailleurs souligné, les recettes que l'on perçoit sur les activités de logistique sont moins importantes que celles des activités industrielles. Sauf que l'adaptabilité, l'acceptabilité d'un territoire à recevoir des entreprises industrielles qui sont souvent de nature polluante, à la fois pour l'environnement ou pour les bruits (Monsieur GADAUT pourrait parler de la coexistence entre les riverains et les entreprises), ça ne va pas de soi. Or les entreprises de logistique ramènent 20 fois moins de taxes foncières que des entreprises ayant un processus industriel avéré, c'est aussi une réalité ! Je ne vais pas poursuivre là-dessus, sur vos réflexions, elles vous appartiennent, mais je pense que je peux m'en approprier une bonne part et me décerner sinon un brevet d'avoir fait preuve de pédagogie, au regard de l'explication d'une situation financière qui est étroite bien sûr, mais, vous l'avez d'ailleurs souligné aussi, qui se desserre progressivement. Aujourd'hui, il faudrait aller regarder, je ne suis pas là pour faire du benchmarking, les situations de la dette de grandes villes de la Métropole, de très grosses villes de la Métropole dont les ratios sont très au-dessus de leurs recettes de fonctionnement. Nous, nous sommes passés en dessous des 100 %, on est même à 91 %. Il faut que l'on continue, il faut que l'on rebaisse ce ratio. Pour que l'on baisse le ratio, il suffit de jouer sur un, voire, les deux facteurs du ratio. Le numérateur : ça veut dire baisser le stock de dette donc pouvoir le rembourser ; le dénominateur : c'est le pourcentage des recettes de la ville. Donc, si vous augmentez vos recettes et si vous avez une richesse fiscale qui est plus importante, le poids de votre dette va être différent. Si vous avez une dette de 20 000 € et que vous avez 30 000 € de revenu, ce n'est pas la même chose que si vous avez 10 000 € de revenu. Chacun évidemment le comprend bien, mais il en va ainsi pour les collectivités. Je ne vais pas être beaucoup plus long en vous remerciant de ces réflexions et je vous invite à les poursuivre et vous verrez que dans ce cas-là, la stratégie financière que met en œuvre cette majorité est la seule possible.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Monsieur le Maire, ne vous y méprenez pas. Je ne suis pas en train de lancer des attaques, je suis en train de constater que depuis des années ça s'améliore. Ma préoccupation c'est, et je n'en doute pas au fond de moi, est-ce que vraiment tout est fait pour qu'on puisse le mieux possible sécuriser l'avenir de la ville et progressivement retrouver les moyens d'investir ? Parce que, je pense à cette ville, que je l'aime, je n'ai pas envie de la décrier, je n'ai pas envie de décrier les habitants non plus. Je ne suis pas là pour ça. Moi, mon but, c'est de construire, de proposer, d'aider à la réflexion mes Collègues et vous-même puisqu'on a, à peu près, la même réflexion, même si j'ai deux trains de retard, c'est évident. Mais, voilà, ne nous méprenons pas, je ne suis pas en train de faire une attaque loin de moi. Je suis en train d'essayer de comprendre comment on peut relancer la locomotive dans la situation délicate qui est la nôtre.

Monsieur le Maire

Mais, j'ai bien compris que ce n'était pas une attaque ! Je vous dis simplement que cette stratégie que vous décrivez, conforter les recettes pour pouvoir assurer les services publics rendus à la population tout en essayant d'investir, c'est cette stratégie, que depuis 2014, nous suivons sans discontinuer, et que je rappelle, que je répète, de Débat d'Orientation Budgétaire en Débat d'Orientation Budgétaire, que nous mettons en œuvre dans les budgets que nous votons qu'ils soient primitifs ou supplémentaires. Néanmoins, ça c'est la stratégie, après il y a la réalité des faits, ce qui ne dépend pas de nous : les décisions liées à l'évolution des marchés, les inflations pétrolières, les inflations énergétiques, les dépenses de personnel qui nous sont imposées. Néanmoins encore une fois, si vous regardez la situation des comptes de la ville, tels que je les ai présentés aujourd'hui, en 2023- 2024, malgré le repli de 2024, à ce qu'elle était il y a 14 ans, vous voyez le chemin qui a été parcouru et l'amélioration qui est la nôtre.

Madame Myriam DE SMEDT

Je soumets au vote le rapport n°1 Compte de Gestion.

01 - Adoption du Compte de Gestion 2024

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Madame Myriam DE SMEDT

Je prie Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous procédions au vote du Compte Administratif.

Sortie de Monsieur le Maire

Je mets aux voix le rapport n°2 Compte Administratif 2024.

02 - Adoption du Compte Administratif 2024

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration du Compte Administratif conformément aux choix de la Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives de l'année 2024.

Retour de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2024. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Je vous redonne la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire

Madame la Présidente, je vous remercie de votre présidence aussi conclusive. Je voudrais simplement vous dire aux uns et aux autres que nous pouvons, que nous devons collectivement être fiers de ce que nous faisons tous ensemble. Dans un contexte, qui assurément est tout sauf facile, bien des collectivités renconteront bien des difficultés en présentant leur Compte Administratif cette année. Elle aura été difficile car l'impulsion des dépenses exogènes aura bousculé beaucoup d'équilibres. Pour autant, nous avons assumé le fonctionnement des services ; pour autant nous poursuivons notre effort d'investissement ; pour autant nous gardons une situation financière qui est solide, ce qui ne nous interdit pas de préparer l'avenir et de penser l'avenir comme on vient de le dire. Et, je voudrais vous remercier, Mes Chers Collègues, toutes et tous, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, parce que nous sommes les représentants des Wattrelosiens ; c'est pour eux que nous travaillons. Je n'ai pas à décerner quelque brevet de plus ou moins d'amour de Wattrelos. Je ne suis certainement pas le dernier à aimer cette ville du plus profond de mon cœur, mais en même temps, je rappelle que la majorité s'était donné pour nom « Wattrelos, la Ville que nous aimons ». Cet amour, nous le mettons en œuvre à travers les projets. Merci Monsieur le Directeur Général des Services aussi pour la mobilisation de nos services, leur contribution à aider les lignes politiques dans leur mise en œuvre que fixe la majorité municipale et à essayer de gérer toujours au mieux, avec la meilleure efficience et la plus grande efficacité, les deniers que nous percevons, soit de l'État, soit des contribuables Wattrelosiens. Merci donc, à toutes et à tous.

➤ Présentation des rapports n°s 3 et 4

RAPPORT N°3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Dès lors que nous venons d'adopter le Compte Administratif 2024, il y a lieu d'affecter comptablement les résultats dégagés au dit Compte Administratif.

RAPPORT N°4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Ce budget supplémentaire, outre l'affectation des résultats que je viens d'évoquer, assure un certain nombre de petites modifications de dépenses et de recettes. Au total d'ailleurs, les montants sont très limités puisqu'ils sont globalement de 0,3 % des dépenses de fonctionnement pour être précis.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur les rapports n° 3 à 4.

03 - Affectation des résultats de l'exercice 2024

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

04 - Budget Supplémentaire

POUR :	41 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	2 / 43	VOIX (M.GOEDEHAUD Eddy, Mme FARACI Marjory)

➤ **Présentation du rapport n° 5**

RAPPORT N°5- WATTRELOS DECOUVERTES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Consécutivement à la transformation de l'association « Office du Tourisme de Wattrelos » en association « Wattrelos Découvertes », il s'agit de désigner de nouveau les 2 représentants, en l'occurrence Madame Béatrice DUJARDIN et Monsieur Steeve DE MATOS.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret.

VOTE

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 5.

05 - Wattrelos Découvertes – Désignation des représentants

POUR :	43 /43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

COMMUNICATION

Avant de poursuivre sur les projets de délibérations, j'ai une brève communication. Je voulais en effet vous entretenir très rapidement sur la situation de l'assurabilité des collectivités locales à commencer par la nôtre. Vous savez, il y a un débat national qui s'est engagé sur le maintien de la capacité des collectivités locales à pouvoir s'assurer, soit parce qu'elles ne trouvent plus d'assureurs pour couvrir leurs risques, soit à tout le moins, avec en contrepartie du maintien des assurances, une augmentation assez significative de la cotisation, voire une augmentation encore plus significative de la franchise. Et donc, je voulais simplement vous donner quelques chiffres pour qu'à la fois l'ensemble des élus puisse être informés mais bien évidemment aussi à travers vous, notre opinion publique, si j'ose dire, nos concitoyens.

Permettez-moi de vous préciser que :

- S'agissant de l'Assurance Dommages aux biens, nous payions une cotisation en 2022 de 72 482 € et en 2025 cette contribution est de 92 138 €, ce qui veut dire une majoration, vous l'aurez vu, de l'ordre de 27,1 % sur les quatre dernières années.
- S'agissant de la Protection juridique, nous sommes passés de 3 436 € de cotisation en 2022 à 4 062 € en 2025, c'est-à-dire une augmentation de 18,2 %.
- S'agissant de la Protection juridique fonctionnelle des agents et des élus, nous sommes passés en 2022 de 1 833 € à 2 167 € en 2025, c'est à dire une majoration là aussi de 18,3 %.
- S'agissant de l'Assurance automobile, nous sommes passés d'une cotisation en 2022 de 36 619 € à 64 748 € en 2025, c'est donc une augmentation de 76,8 %.

Enfin je précise, pour être parfaitement exhaustif, que la ville de Wattrelos est en auto-assurance depuis 2014 s'agissant de certains risques notamment la collectivité prend en charge : les frais qui sont liés aux accidents de service, accidents du travail, les frais d'indemnités journalière, les salaires, les frais médicaux relatifs aux membres du personnel évidemment. Ce qui suscite là aussi un intérêt majeur de l'Adjointe en charge de la gestion des ressources humaines et de la Direction Générale des Ressources Humaines, en lien d'ailleurs avec le service des finances. Car, nous avons là bien entendu un risque au sens assurantiel du terme qu'il nous faut regarder de près, puisque l'incidence financière est directe sur nos comptes. Voilà ce que je voulais très rapidement vous donner comme chiffres pour vous dire qu'en l'état actuel des choses, nous avons encore des assurances maintenues mais que nous participons aussi à la discussion et à l'écoute de ce qui est en train de se passer au niveau national sur l'évolution de la problématique assurantielle.

Madame DE SMEDT, je vous passe la parole pour évoquer les rapports 6 à 9.

Rapports n° 6 à 9 : Madame Myriam DE SMEDT

Rapporteure : Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

- | | |
|---------------------|---|
| RAPPORT N°6- | POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2025 – PHASE 2 DU
VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE |
| RAPPORT N°7- | LOGEMENTS DE FONCTION - CONDITIONS D'ATTRIBUTION –
CAUTIONNEMENT - REDEVANCE - CHARGES –
DELIBERATION MODIFICATIVE |
| RAPPORT N°8- | VEHICULES DE FONCTION OU DE SERVICE - CONDITIONS
D'OCTROI ET D'USAGE |
| RAPPORT N°9- | VETEMENTS DE REPRESENTATION ET DE TRAVAIL –
CONDITIONS D'ATTRIBUTION |

Madame Myriam DE SMEDT

La délibération numéro 6 concerne la phase 2 de la programmation du Contrat de Ville Wattrelosien. Cette programmation, c'est, pour cette année, 33 projets financés. 19 sur le volet communal et 16 projets intercommunaux qui visent en priorité : la réussite éducative avec 13 projets, l'emploi et l'insertion avec 5 projets ; cette année c'était une volonté forte de développer de nouveaux projets dans ce domaine ; la prévention santé avec 4 projets et vient ensuite le vivre ensemble 7 projets.

Cette programmation d'actions représente un budget global de crédits spécifiques ville de 272 716 € pour 2025. À noter que pour 2024, le budget global de crédits spécifiques était de 270 157 €. Donc, malgré nos contraintes budgétaires, malgré tout ce que vous venez de présenter, Monsieur le Maire, il n'y a pas eu de baisse de financement pour le Contrat de Ville et pour les actions menées sur les quartiers prioritaires. Je crois qu'il est important de le noter puisque certains esprits mal informés, nous prédisaient des baisses drastiques du budget Politique de la Ville. Je rappelle qu'une première phase a été votée au Conseil de mars, elle

concernait 23 projets financés par l'État et la Ville. Je vous propose aujourd'hui, de valider la seconde partie de cette programmation qui concerne 6 actions communales et 12 actions intercommunales pour un montant de 98 754 €. C'est donc encore cette année, une belle programmation au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaire de la Ville.

Les trois délibérations suivantes concernent le personnel et ont toutes les trois été présentées en Comité Social Territorial (CST) le 17 juin. La délibération numéro 7 concerne les logements de fonction et le contrat d'entretien des chaudières. Il s'agit simplement d'une régularisation. Lors du conseil du 18 avril 2024, lorsque je vous ai présenté la même délibération, nous avions omis deux logements de fonction. Vous avez donc cette fois-ci, la liste exhaustive des logements concernés. La délibération numéro 8, cette délibération a pour but de clarifier et de cadrer l'utilisation des véhicules de la ville et notamment, de préciser les emplois pour lesquels un véhicule de fonction ou un véhicule de service avec remisage à domicile est autorisé. Il y a certes, des métiers qui nécessitent une telle disponibilité, notamment des astreintes, où le remisage à domicile du véhicule est permis. Cette autorisation sera désormais formalisée par un arrêté nominatif de Monsieur le Maire et cet arrêté sera renouvelé tous les ans. La délibération numéro 9, est dans la même lignée, elle concerne les vêtements de représentation et de travail et leurs conditions d'attribution. Là encore, il s'agit de cadrer cette possibilité. Certaines catégories de personnel, exemple les agents qui participent avec nous aux mariages, justifient l'attribution d'une dotation d'habillement. Or d'un service à un autre, d'une année à une autre, cette attribution pouvait différer quelque peu, des habitudes se sont installées au fur et à mesure des années. Il nous est donc apparu nécessaire d'établir cette délibération qui va donc permettre de cibler précisément les métiers ouvrant droit à une dotation et pour chacun des métiers le montant de cette dotation. Dans un souci d'équité, il nous semblait nécessaire que ce cadrage soit effectif.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur les rapports n°6 à 9

06 - *Politique de la Ville – Programmation 2025 – Phase 2 du Volet Wattrelosien du Contrat de Ville*

POUR :	43 /43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

07 - *Logements de fonction - Conditions d'attribution - Cautionnement - Redevance – Charges – Délibération modificative*

POUR :	43 /43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

08 - *Véhicules de fonction ou de service - Conditions d'octroi et d'usage*

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

09 - *Vêtements de représentation et de travail – Conditions d'attribution*

POUR :	43 /43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Rapports n° 10 et 11 : Monsieur Henri GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT, Adjoint au Maire

- RAPPORT N°10- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE WATTRELOS ET L'EXPLOITANT DU RESEAU DU TRANSPORT DE LA MEL**
- RAPPORT N°11- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE COMMUNALE**

Chers Collègues, le rapport numéro 10 concerne la reconduction de la convention de partenariat entre la police municipale de la ville de Wattrelos et l'exploitant du réseau de transport de la MEL. Cette convention a déjà été mise en place depuis plusieurs années. Comme cela se passe très bien avec le transporteur public Ilévia, nous souhaitons renouveler ce partenariat à l'occasion du renouvellement de la DSP et également du changement de responsable de l'agence Ilévia.

Le rapport numéro 11, il s'agit de la délégation de service public gestion de la fourrière automobile communale qui est terminée. Il faut donc lancer une nouvelle DSP. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie, elle a donné un avis positif pour le relancement de cette délégation.

À savoir que malheureusement on constate que le nombre de voitures que l'on met en fourrière est en nette augmentation comme dans les communes avoisinantes. J'en parlais encore hier après-midi avec mon homologue de Roubaix, Madame CONNELL, nous sommes étonnés du nombre de voitures abandonnées sur la voie publique.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports n°10 à 11

- 10 - *Convention de partenariat entre la Police Municipale de la ville de Wattrelos et l'exploitant du réseau du transport de la MEL*

POUR :	43 /43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

- 11 - *Délégation de Service Public – Gestion de la fourrière automobile communale*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Rapports n° 12 à 15 : Madame Zohra REIFFERS

Rapporteure : Madame Zohra REIFFERS, Adjointe au Maire

- RAPPORT N°12- CESSION DE PARCELLES A VILOGIA - QUARTIER DES VILLAS**

- RAPPORT N°13- ACQUISITION DE PARCELLES A VILOGIA - QUARTIER DES VILLAS**

- RAPPORT N°14- CESSION D'UNE PARCELLE A 3F NOTRE LOGIS – QUARTIER DES VILLAS**

- RAPPORT N°15- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE REVISION PARTIELLE DU PLUI (PLU3) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Je vais donc vous parler des rapports 12, 13 et 14 puisqu'il s'agit de cessions et d'acquisitions dans le cadre du protocole foncier établi pour la réalisation du programme ANRU sur le quartier des Villas. C'est un protocole

qui prévoit différentes cessions et acquisitions entre les différents partenaires dont la Ville, Vilogia, la MEL et 3F Notre Logis. Pour rappel, ces cessions et acquisitions ont été actées par trois délibérations au Conseil Municipal d'octobre dernier. Mais suite à la production de nouveaux documents établis par un géomètre, il s'avère que les surfaces ont été rectifiées, impactant ainsi les futurs actes notariés d'où les trois délibérations proposées aujourd'hui pour ainsi, acter les surfaces exactes. La délibération n°15 concerne l'avis du Conseil Municipal sur les projets de révision partielle du PLU3 de la Métropole Européenne de Lille. En parallèle de la procédure de révision générale du PLU engagée depuis 2020, la Métropole Européenne de Lille a lancé une réflexion afin d'améliorer son réseau de transport public par délibération du 28 février dernier. Le Conseil de la MEL a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de révision partielle du PLU3 et a décidé d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des évolutions retenues notamment sur la création d'une orientation d'aménagement et de programmation. L'objet de cette délibération n'est pas de donner un avis sur le tracé du futur tramway, cela fait l'objet d'une autre procédure dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de transport. Il s'agit ici, de procéder à la validation du projet de révision partielle sur la base des grandes orientations suivantes : la programmation, la mobilité et la préservation de l'environnement. À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de révision partielle sera soumis à une enquête publique prévue du 17 juin au 18 juillet 2025.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur les rapports n°12 à 15

12 - Cession de parcelles à VILOGIA - Quartier des Villas

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

13 - Acquisition de parcelles à VILOGIA - Quartier des Villas

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

14 - Cession d'une parcelle à 3F Notre Logis – Quartier des Villas

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

15 - Avis du Conseil Municipal sur les projets de révision partielle du PLUi (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Rapport n° 16 : Madame Martine LEBLANC

Rapportrice : Madame Martine LEBLANC, Adjointe au Maire

RAPPORT N°16- DECLARATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE D'UN BIEN SITUE 184 RUE JEAN LEBAS (BT 273 ET BT 64)

L'objectif de cette délibération est de déclarer l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 184 rue Jean Lebas cadastré BT273 et BT64 afin de l'intégrer dans le domaine de la Métropole Européenne de Lille. Celle-ci dispose de la compétence habitat et a confié la concession d'aménagement, recyclage des logements vacants dégradés à la Fabrique des Quartiers. L'objectif étant de remettre sur le marché ces logements pour du logement locatif social ou de l'accession sociale selon les besoins exprimés par la ville conformément aux objectifs du PLH3. Les propriétaires de ce bien laissent celui-ci se dégrader depuis plusieurs années et ce

malgré des échanges et des tentatives de négociation par les services de la ville. Un PV provisoire constatant la vacance et l'abandon a été établi en juin 2024 sans réaction de leur part. Un procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste a donc été établi le 25 février 2025.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de déclarer l'état d'abandon manifeste de l'immeuble 184 rue Jean Lebas à Wattrelos, de décider de poursuivre l'opération d'expropriation au profit de la Métropole Européenne de Lille ou de tout autre établissement public que cette dernière aura désigné au vu de sa réhabilitation conformément à la programmation prévue, de charger la Métropole Européenne de Lille ou tout autre établissement public que cette dernière aura désigné d'établir le dossier simplifié d'acquisition publique prévue à l'article L 2234 du CGCT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires y afférents.

Monsieur le Maire

Cette histoire de biens à devoir réincorporer dans le patrimoine et dans l'action publics me pose beaucoup de questions et merci d'avoir pris la liberté de mettre en œuvre cette procédure parce que je ne comprends pas, comment on a pu en arriver à cela et en même temps on est vraiment en plein cœur de ville.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport n°16.

16 - Déclaration d'état d'abandon manifeste d'un bien situé 184 rue Jean Lebas (BT 273 et BT 64)

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Rapport n°17 : Monsieur Gilbert CHARLES

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES, Adjoint au Maire

RAPPORT N°17- SPECTACLES CULTURELS – TARIFS - BILLETTERIE EN LIGNE – APPROBATION D'UN CONTRAT DE COMMERCIALISATION

Cette délibération concerne la billetterie en ligne. La municipalité a la volonté de moderniser la vente des billets de spectacle. Les modes de vente actuels seront bien sûr conservés et il sera toujours possible d'acheter des billets sur place à la dernière minute. Nous voudrions étendre la vente des billets sur le web car c'est très pratique, rapide et cela représente un nouveau service à la population. Pour cela, nous avons besoin de passer par un prestataire extérieur qui s'appelle TRUSTWEB et qui propose la solution en ligne BILLETWEB. Une fois les billets vendus, BILLETWEB reversera à la collectivité le produit de ses ventes en déduisant une commission de 29 centimes par billet et 1 % du prix du billet. Pour 3 500 billets vendus, cela représenterait un coût de 1 350 € qui serait pris en charge entièrement par la ville. Cela ne coûterait donc pas un centime supplémentaire aux spectateurs, la quasi majorité des billets vendus sont à 9 €, 6 € et 3 €. Ces tarifs resteraient inchangés, tout comme la gratuité pour les écoles. Nous proposons donc au Conseil Municipal : d'approuver le principe de la billetterie en ligne via la signature d'un contrat de commercialisation avec la société TRUSTWEB jusqu'au 31 décembre 2029 et la commission fixée qui en découle, d'autoriser aussi Monsieur le Maire à signer tous les autres documents nécessaires à ce projet.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport n°17.

17 - Spectacles culturels – Tarifs - Billetterie en ligne – Approbation d'un contrat de commercialisation

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n°18 : Madame Myriam LESTIENNE

Rapporteure : Madame Myriam LESTIENNE, Adjointe au Maire

RAPPORT N°18- ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Collègues, il s'agit d'adopter cette délibération pour accepter l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 43 296 € dans le cadre d'une sollicitation fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de modernisation de l'éclairage public qui a concerné 528 lanternes. En effet, pour pouvoir bénéficier de cette aide, une convention d'attribution entre la commune et la MEL doit être signée fixant le montant de l'aide et les modalités de versement. En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 43 296 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution entre la commune et la MEL.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°18.

18 - Attribution Fonds de Concours – Modernisation de l'éclairage public

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

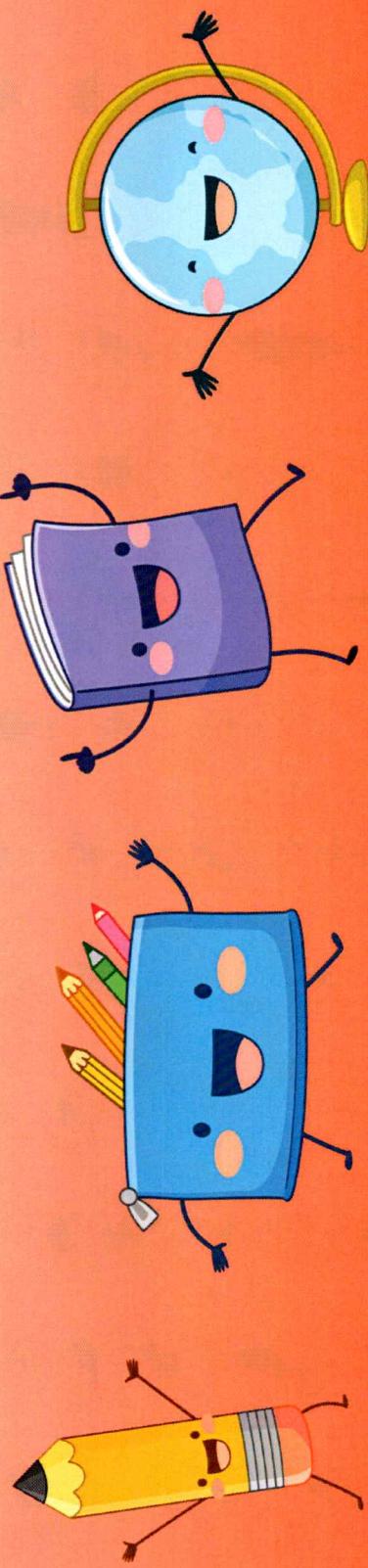
COMMUNICATION

J'ai demandé à Monsieur Azedine TALEB-AHMED, Adjoint à la Réussite Educative, de vous faire une présentation du Projet Éducatif du Territoire

Rapporteur Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Présentation numérique du PEDT

Un Projet éducatif territorial
pour la réussite de toutes et tous!



Qu'est-ce que c'est?

Obligation juridique

- Art. L 551-1 Code Education

Levier de collaboration locale

- Ville, Etat (Education Nationale, DRAJES), CAF, associations...

Recensement de toutes les actions éducatives du territoire

- Scolaires, périscolaires, associatives

Mise en musique pour faire sens

- Orientations > Plan d'actions



Concrètement: l'état des lieux

- **Effectifs**

- **Scolaires**

- De **4 537** en 2019 à **4 234** en 2024

- **Périscolaires**

- Garderies: moyenne 203 enfants par matin
- Mercredis récréatifs: **337 enfants** par mercredi
- Vacances:
 - Jusqu'à **1 126 enfants** par semaine été
 - Une moyenne de 639 enfants par semaine de centre
+18%

- **Problématiques identifiées**

- Des besoins éducatifs importants
- Des difficultés parentales croissantes
- Le développement de **fragilités psychosociales** et de pratiques à risques



Qu'est-ce qu'on en fait ?

L'organisation générale

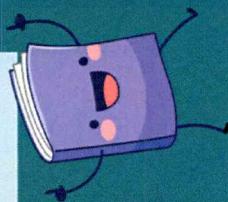
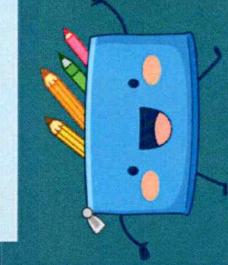
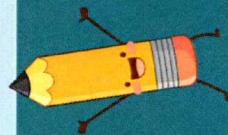
- Convention « Plan Mercredis »
- Déclaration Jeunesse et Sport
- Planning

Une mise en œuvre précise

- Valeurs éducatives transversales
- Des programmes d'action pour chaque orientation

Le suivi dans le temps

- Comité technique
- Comité de pilotage





5 ORIENTATIONS MUNICIPALES

pour la réussite de toutes et tous

Projet éducatif territorial 2024-2027 – Ville de Wattrelos

PLAN D'Actions

(ECO) CITOYENNETE

CONTINUITÉ CURIOSITE

ÉGALITÉ SANTE

Réussite éducative pour tous

Egalité de moyens

Enfants en difficultés

Education inclusive

Egalité Filles/Garçons

Complémentarité des projets

Suivi transversal des équipes

Parcours éducatifs thématiques

Eveil culturel

Citoyenneté

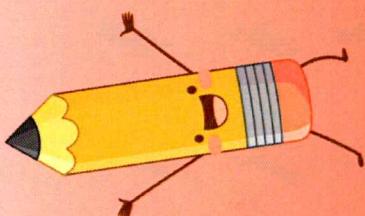
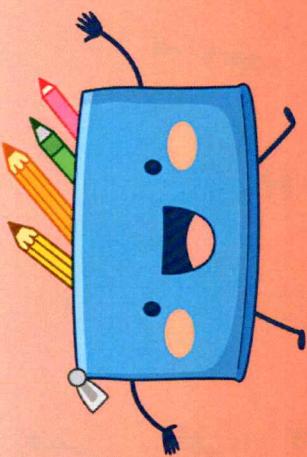
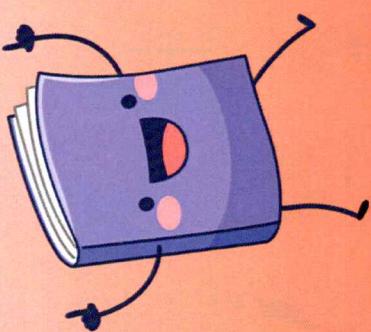
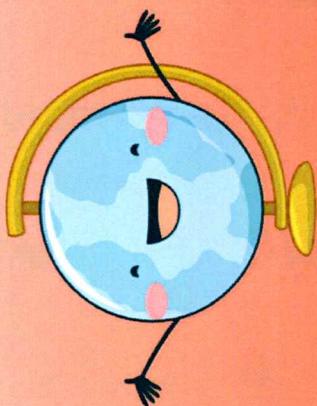
Education physique et sportive

Qualité alimentaire et nutritive

Lutte contre le harcèlement et les discriminations

Eco-citoyenneté

Aides aux sorties scolaires et séjours



Monsieur le Maire

Ce projet éducatif territorial est une donnée importante dans les politiques contractuelles et dans la mise en cohérence aussi des actions des différents partenaires. Il me paraissait important, que les uns et les autres, bien entendu, et que celles et ceux qui nous écoutent, puissiez avoir connaissance justement de cette mise en cohérence entre les différents partenaires et la ville dans l'amélioration et la recherche de la réussite éducative de nos enfants.

Rapport n°19 : Madame Annie CHANTRIE

Rapportrice : Madame Annie CHANTRIE, Conseillère Municipale Déléguée

RAPPORT N°19- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la présente délibération a pour objet la participation financière de la ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association. C'est le code de l'éducation qui définit l'obligation de participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État. À Wattrelos, ce sont quatre écoles qui sont concernées puisque sous gestion des OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Il s'agit donc des écoles de l'Enfant Jésus, Lacordaire, Notre-Dame de la Mousserie et de Notre Dame de Lourde. La méthode de calcul des forfaits annuels garantit la parité entre le coût moyen d'un élève en école publique et celui d'un élève en école privée. Pour l'année scolaire 2024-2025, les forfaits étaient par élève de classe maternelle de 1 368 € et de 781 € par élève de classe élémentaire. L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal le vote des forfaits de l'année scolaire 2025-2026 qui s'établissent sur la base du Compte Administratif 2024 afin de s'ajuster sur l'évolution des coûts de service. Ces forfaits par élève de classes maternelles sont de 1 424 €, et par élève de classe élémentaire de 815 €. Il s'agit donc d'abroger la délibération du 27 juin 2024, sachant que l'aide complémentaire qu'il est proposé de fixer à 1 240 € pour les classes spécialisées des écoles sous contrat est reconduite pour l'année scolaire 2025-2026. Le montant de la dépense sera imputé sur le crédit figurant au budget communal.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport n°19.

19 - *Participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association*

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Rapport n°20 : Monsieur Steven MARROUKI

Rapporteur : Monsieur Steven MARROUKI, Conseiller Municipal Délégué

RAPPORT N°20- ADHESION DE LA COMMUNE DE WATTRELOS A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS(CANUT)

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, c'est une proposition d'adhésion de la commune à la centrale d'achat du Numérique et des Télécoms. Dans le cadre de ses compétences, la collectivité procède à diverses passations de commande notamment par l'intermédiaire de la direction des systèmes d'information notamment dans les

domaines de la télécommunication, des logiciels des équipements informatiques et des services afférents. À cette fin, elle mobilise plusieurs leviers de commande publique dont les centrales d'achat UGAP, la centrale d'achat Métropolitaine ou encore le Groupement d'Intérêt Public Réseau d'Achat Hospitalier.

Dans une logique d'efficience financière, la ville envisage d'adhérer à la centrale d'achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) qui a pour but donc d'offrir aux collectivités une centrale d'achat pour passer des commandes et proposer des accords-cadres clés en main dans le respect de la réglementation en vigueur. La CANUT n'impose pas d'exclusivité dans l'usage de ces marchés et permet une résiliation à tout moment. Elle constitue ainsi un levier complémentaire pertinent pour optimiser les achats numériques de la collectivité. L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la CANUT.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport n°20

20 - *Adhésion de la commune de Wattrelos à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms(CANUT)*

POUR :	43 / 43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Merci de bien veiller à avoir signé le document relatif au Compte Administratif avant de quitter vos places.

Je souhaite à toutes et à tous un bon été, passez le meilleur été possible, et j'espère que l'on se retrouvera toutes et tous, évidemment en bonne santé et en ayant rechargé nos batteries, à la rentrée.

La séance est levée à 19h47.

Monsieur Dominique BAERT, Maire	
Madame Océane LÉVÈQUE, Secrétaire de séance	